

2024-048

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2024-05-21-35 CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Programme d'actions 2024 pour la préservation et la mise en valeur de sites naturels**

Monsieur le Maire expose qu'afin de poursuivre la préservation et la valorisation des sites naturels remarquables que sont «la Sablière fossilifère et la zone humide la Glacière » ainsi que la « zone humide de la Gaffe », la commune et ses partenaires locaux souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'actions adaptées afin de :

- **limiter la dégradation de la sablière par une fréquentation croissante** et l'extraction des fossiles ;
- **renforcer la mise en sécurité de la sablière** au regard de la continuité de l'érosion naturelle et des fouilles, l'apparition des galeries, et l'éboulement des blocs ;
- **renforcer la communication** autour des enjeux et de la sensibilité de la sablière ;
- **lutter contre la fermeture continu des pelouses sableuses** par colonisation ligneuse ;
- **éradiquer la présence de l'espèce exotique envahissante « ailante » au niveau des prairies humides** de la glacière ;
- **gérer la présence du castor sur la zone humide de la Gaffe** tout en conciliant les usages en présence (agriculture, passage d'une piste communale) ;
- **poursuivre la concertation auprès des propriétaires privés de la zone humide de la Gaffe** afin de faire émerger un projet partagé et collectif pour la préservation de ce site.

Avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, un dossier de demande de subvention au Département de la Drôme a été constitué.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les bons de commande et tous documents utiles à la mise en œuvre des actions ci-dessus sur les sites de la Sablière, la Glacière et de la Gaffe.
- **Accepte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous de l'opération, ces dépenses sont intégrées au budget de la commune 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme concernant les actions du tableau ci-dessous.

VOTE : 7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE

Le Maire  
Norbert PERRIN



NP

Délib-2024-05-21-35 Demande subvention au Département Drôme espaces naturels

Actions envisagées	Coût HT
Poursuite des travaux de mise en sécurité du front de la sablière ( <i>pose grillage anti-franchissement sur 42 ml, encadrement / suivi des travaux</i> )	Implication employé communal + 13 016 € HT (15 619,20 € ttc) <i>Interventions CAN</i>
Entretien du sentier "balade royale" et des outils de valorisation	Implication employé communal
Remise en place des « câbles sentier », reprofilage du sentier sur les zones d'accumulation de sables, mise en place d'andains de végétation pour canaliser la fréquentation, enlèvement déchets  <i>Les andains de végétation proviendront des élagages de chênes verts à proximité permettant en plus de restaurer et maintenir des secteurs de pelouses sableuses</i>	Implication employé communal + 2500 € net de taxes <i>Interventions travaux Cen Rhône-Alpes</i>
Traitement et gestion de l'ailante au niveau des prairies humides et mare de la Glacière ( <i>étrépage du talus infesté d'ailante, dessouchage, triage racines/terres, traitement des rémanents</i> )	Implication employé communal + 4000 € net de taxes <i>Interventions travaux Cen Rhône-Alpes</i>
Gérer la présence du castor sur la zone humide de la Gaffe tout en conciliant les usages en présence : - concertation avec les propriétaires et usagers - réaménagement du syphon anti-inondation (tuyau et pose d'une grille) - réfection de la piste communale par création passage à gué pour la circulation d'eau	Implication employé communal + 8 340 € HT (10 008 € ttc) <i>Interventions Artaud</i>
Appui à la concertation locale dans l'émergence d'un projet de préservation sur la zone humide de la Gaffe Animation du comité de gestion Coordination administrative et financière du dossier Concertation locale et veille territoriale	Animation par la commune et appui Cen Rhône-Alpes
<b>Budget total</b>	<b>27 856 € HT</b>

### Plan de financement prévisionnel

	Part	Montant HT
<b>Commune de Réauville</b>	40 %	11 142,40 €
<b>Département de la Drôme</b>	60 %	16 713,60 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>27 856.00 €</b>

Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 24 MAI 2024  
Affiché le 24 MAI 2024